
ARRETE N° : 091.2026

OBJET : Arrêté du Maire portant délégation de fonction et de signature à Madame Isabel RIBEIRO PAIS, 6^{ème} adjointe au Maire, en matière d'inclusion et de handicap, d'emploi, de logement, d'insertion sociale et de santé

Le Maire de la Ville d'Osny,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-21 relatifs aux attributions du maire et à la délégation de ses fonctions ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-32 à L.2122-33 relatif aux fonctions d'Etat civil ;

VU les dispositions du code de la santé publique relatives à l'action des collectivités territoriales en matière de santé publique locale ;

VU le code de la construction et de l'habitation pour ce qui concerne le logement social et les demandes de logement ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints au Maire du 21 mars 2026,

VU la délibération n° 090.03.2026 du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 041.2026 en date du 24 mars 2026,

VU les observations formulées par M. le Préfet du Val d'Oise en date du 24 juillet 2026, dans le cadre du contrôle de légalité, relative à l'insuffisante précision des délégations consenties aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration des affaires communales, de déléguer à Madame Isabel RIBEIRO PAIS, 6^{ème} adjointe au maire, l'exercice de certaines fonctions relevant de l'inclusion, du handicap, de l'emploi, du logement, de l'insertion sociale et de la santé,

ARRETE :

Article 1 :

Le présent arrêté remplace l'arrêté n° 041.2026 en date du 24 mars 2026 qui est abrogé.

Article 2 : Délégation de fonction

Il est donné délégation de fonction à Madame Isabel RIBEIRO PAIS, 6^{ème} adjointe au maire, pour suivre, au nom du maire et sous sa surveillance et sa responsabilité, les affaires relevant des domaines suivants :

1) Insertion, insertion sociale et emploi

L'animation et le suivi des dispositifs et partenariats locaux visant à soutenir les publics vulnérables (personnes en situation de précarité, familles en difficulté, personnes isolées) et les chercheurs

2) Handicap, inclusion et accessibilité

Les actions en faveur des personnes en situation de handicap, notamment en matière d'accessibilité, d'inclusion et d'égalité d'accès aux services municipaux.

Les relations avec les travailleurs sociaux et les partenaires médico-sociaux.

3) Santé publique locale

La contribution de la commune à la politique locale de santé (offre de soins, maisons de santé, prévention, promotion de la santé), en lien avec les professionnels de santé et les institutions compétentes.

4) Politique communale du logement social

La participation à la préparation et au suivi des travaux du conseil d'administration du CCAS ;

Le suivi administratif des demandes de logement social et les relations avec les bailleurs sociaux ;

La participation aux commissions d'attribution de logements selon les règles en vigueur.

5) Administration générale

- En qualité d'officier d'Etat civil : célébration des mariages, reconnaissances et parrainages civils ;
- En qualité d'élus d'astreinte : signature des actes et décisions rendus nécessaires par une situation d'urgence en dehors des heures normales de service dans le cadre des pouvoirs du Maire.

Madame Isabel RIBEIRO PAIS rend compte régulièrement au maire de l'exercice de sa délégation et l'informe sans délai de tout dossier présentant un enjeu particulier pour la commune.

Article 3 : Délégation de signature

Dans les domaines définis à l'article 2, il est donné à Madame Isabel RIBEIRO PAIS délégation de signature, au nom du maire et sous sa surveillance et sa responsabilité, pour :

- Signer les courriers, avis, comptes rendus et documents relatifs aux relations avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans les domaines du handicap, de l'insertion et de l'emploi, de la santé et du logement social ;
- Signer les courriers relatifs à l'information du public sur les actions communales dans ces domaines ;
- Signer les courriers relatifs aux demandes et attributions de logement social et aux relations avec les bailleurs.

Ne sont pas comprises dans la présente délégation de signature :

Les actes réglementaires de portée générale (adoption de règlements intérieurs relevant du conseil municipal) ;

Les marchés publics, conventions, autres actes contractuels ainsi que les décisions administratives individuelles créatrice de droit.

Article 4 :

La présente délégation n'emporte, en elle-même, aucune autorité hiérarchique sur les agents communaux. Madame Isabel RIBEIRO PAIS exerce sa délégation en lien avec la direction générale et les responsables de service compétents, dans le respect de l'organisation des services arrêtée par le maire.

Article 5 :

La signature par Madame Isabel RIBEIRO PAIS des pièces et actes devra être précédée de la formule indicative suivante : « Pour le Maire et par délégation ».

Article 6 :

La présente délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire, qui peut évoquer à tout moment, toute affaire relevant de sa responsabilité. Le maire peut modifier ou retirer la présente délégation à tout moment par nouvel arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique, ou à défaut, dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur, notifié à l'intéressé, et transmis au représentant de l'Etat.

Article 8 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la commune d'Osny.

Notifié le : 06/08/2026

Signature : nom, prénom

RIBEIRO PAIS Sabed



Inscrit au recueil des actes administratifs :

Le :

11 AOUT 2026

Affiché le :

Fait à OSNY, 31 JUL. 2026



Le Maire

Laurent ACHITE-HENNI



